

COMMENT FACTURER LA TÉLÉSURVEILLANCE MÉDICALE

via la plateforme Newcard

Étape 1 - Facturation

1) Accédez à l'onglet de facturation

► Depuis le tableau de bord, rendez-vous dans l'onglet via la barre latérale de gauche.



▶ Vous y trouverez la liste des factures à réaliser pour chaque patient, avec des informations sur la période, le statut et l'observance.



2) Choix du mode de facturation : mensuel ou en série

▶ Mensuel : Facturez chaque mois individuellement.

▶ En série : Facturez plusieurs mois en une seule opération.

Utilisez le bouton : Afficher que les semetres complets pour facturer les 6 mois.

Attention!

► Assurez-vous que le patient respecte bien les conditions d'observance avant de procéder à la facturation.



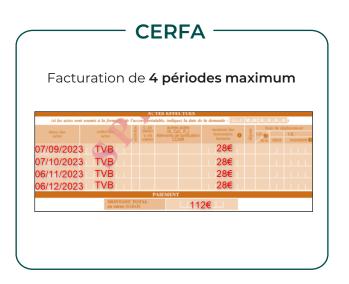


3) Facturez vos actes de télésurveillance

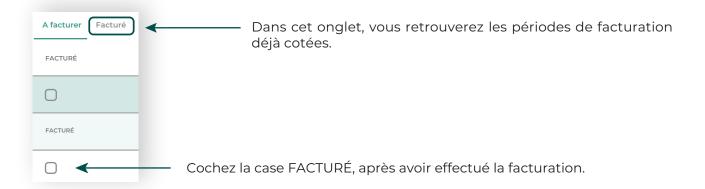
1 ligne sur l'écran de suivi = 1 période de 30 jours = 1 ligne sur la FSE* ou 1 ligne sur le CERFA papier

OU





4) Cochez « Facturé » dans la plateforme Newcard



Attention!

► Cocher "Facturé" ne facture pas la télésurveillance, il s'agit d'un suivi de facturation dans la plateforme. Pour facturer vous devez utiliser votre logiciel de facturation.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES



Signale un problème lié à une ordonnance manquante ou la nécessité de renouveler le patient. En passant la souris sur le sigle, l'explication s'affiche.



Indique que le patient est décédé.



Exportez les factures en format Excel avec choix de la période! NOUVEAUTÉ



Pour plus d'informations, rendez-vous sur la page tutoriels.





La solution 1 Minute pour mon cœur est un dispositif médical de classe I destiné à la télésurveillance de l'insuffisance cardiaque. Fabriqué par Newcard, ce produit de santé réglementé porte, au titre de cette réglementation, le marquage CE. Newcard met également à la disposition des patients du matériel en complément du logiciel de télésurveillance, afin de faciliter la récolte et l'analyse des données. Ce dispositif n'est pas un système d'urgence et doit être utilisé conformément aux instructions figurant dans la notice d'utilisation. Il est pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie.

Siège social : Wambrechies - 821 766 961 - Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole B.

Dernière modification : 15 novembre 2024 - Imprimé par : Pixartprinting - **Ne pas jeter sur la voie publique** Référence : MPR-GUI-FAC-02.



